

“ je n'appuie le bill relatif aux écoles,
 “ que le gouvernement préparait alors
 “ et qui nous est soumis aujourd'hui,
 “ j'encourrais l'hostilité d'un corps im-
 “ portant et puissant.....

“ Je suis ici le chef reconnu d'un grand
 “ parti composé de catholiques et de
 “ protestants, dont la majorité est for-
 “ mée de ces derniers, car ils doivent
 “ être la majorité dans toutes les parties
 “ du Canada. Va-t-il être dit qu'occu-
 “ pant une position de cette nature,
 “ l'on me dictera la ligne de conduite
 “ que je dois suivre en cette Chambre,
 “ pour des raisons qui peuvent s'adres-
 “ ser aux consciences de mes collègues
 “ catholiques, mais qui ne s'adressent
 “ pas de même aux consciences de mes
 “ collègues protestants ? Non. Tant
 “ que j'occuperai un siège en cette
 “ Chambre, tant que j'occuperai le
 “ poste que j'occupe, chaque fois qu'il
 “ sera de mon devoir de prendre une
 “ position sur une question quelconque,
 “ cette position je la prendrai non pas
 “ au point de vue du catholicisme, non
 “ pas au point de vue du protestan-
 “ tisme ; mais je la prendrai pour des
 “ motifs qui peuvent s'adresser aux
 “ consciences de tous les hommes indé-
 “ pendamment de leur foi pour des
 “ motifs qui peuvent animer tous les
 “ hommes aimant la justice, la liberté
 “ et la tolérance.”

M. Monet dit : “ Mgr Langevin a
 “ parfaitement le droit d'être satisfait
 “ du bill sous son aspect religieux ;
 “ mais moi comme Canadien-français,
 “ j'ai droit de différer d'opinion avec
 “ lui quand il s'agit de discuter le côté
 “ national et constitutionnel de la ques-
 “ tion. Il n'appartient pas à Mgr Lan-
 “ gevin de me dicter ses vues et de me
 “ dire ce que j'ai à faire sous l'aspect
 “ national, politique et constitutionnel

“ du bill.” On venait de lire le télé-
 gramme de Mgr Langevin.

M. Choquet dit : “ Que le bill est
 une blague.”

M. Charbonneau : “ Que c'est un sale
 chiffon, une guenille qu'on a promené
 d'évêché en évêché pour la faire bénir.”

M. Legris qui connaît la loi comme
 un aveugle les couleurs, déclare : “ Que
 le bill est inconstitutionnel.”

MM. Geoffrion, Charbonneau et Mc-
 Shane, qui s'étaient engagés pour se
 faire élire, à voter en faveur d'une
 loi remédiatrice ont comme tous les
 autres libéraux (moins sept), parlé
 contre la loi et voté pour la motion de
 M. Laurier, c'est-à-dire la mort du bill
 et fouler aux pieds leurs engagements
 solennels et publics pour suivre leur
 chef.

Les libéraux canadiens-français ont
 déclaré les uns après les autres qu'ils
 votaient contre le bill réparateur parce
 qu'il était une farce, une guenille, in-
 constitutionnel, une misérable loi, ne
 valait rien, et ne rendait pas justice aux
 catholiques du Manitoba.

Tous les conservateurs à l'exception
 de seize anglais protestants et fanati-
 ques ont voté pour le bill réparateur
 parceque Mgr Langevin et les princi-
 paux canadiens intéressés du Manitoba
 l'approuvaient et demandaient la passa-
 tion de cette loi, et parce qu'il était
 conforme à la constitution, au juge-
 ment du conseil privé et rendait jus-
 tice à la minorité de Manitoba.

Qui dit la vérité, ou les libéraux ou
 les conservateurs ? Voyons ce qu'en
 disent les autorités ecclésiastiques, et
 les hommes honnêtes et bien pensant.

Pourquoi luttons-nous depuis bien-
 tôt six ans ? Pour faire reconnaître les
 droits constitutionnels de nos compa-
 titotes manitobains, droits méconnus
 et violés par les libéraux.

Et quand une reconnaissance légale

et pa
 obter
 leur r
 semb
 téresi

Or
 surde
 tique,
 ser ce
 la mi
 satisfi

Mg
 catho
 vière
 rité r
 fédéra
 Paré,
 ture]
 dans l

Or,
 plète
 comme
 pour le
 depuis
 y avoi
 détails
 accept
 sanctio

En v

Les
 Langev
 semble.

“ Lo
 sante.
 ques et
 doivent
 dans la

Cette
 le 12 m
 lait con